



Introduction

Le rapport présente un état des lieux de **la mise en œuvre de la Stratégie wallonne de déploiement de l'économie circulaire, Circular Wallonia**, depuis son approbation par le Gouvernement wallon le 4 février 2021. Il a été rédigé par la Cellule de coordination de Circular Wallonia, qui est composée de la Direction de la Politique économique (SPW EER) et de la Direction du Développement durable (SPW SG).

Ce résumé est divisé en plusieurs sections :

La première section présente la Stratégie et décrit la structure de celle-ci ;

La deuxième section expose l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions et **les principaux résultats**. Ce chapitre est divisé en deux parties : d'une part, il contient un état d'avancement global. D'autre part, il contient un résumé des 10 indicateurs de réalisations et de résultats, sélectionnés afin de quantifier l'évolution des réalisations de la Stratégie au regard des objectifs stratégiques et opérationnels, ainsi que des mesures et des actions indiquées dans le texte de ladite Stratégie ;

La dernière section détaille le bilan de la mise en œuvre et les perspectives qui en découlent.

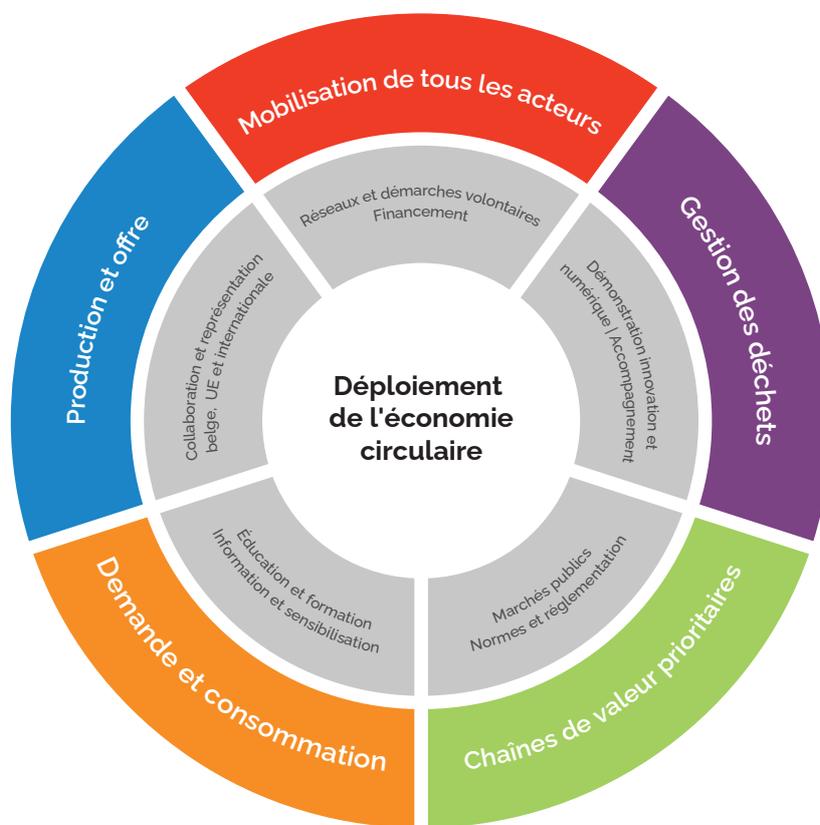


1. Présentation de la Stratégie Circular Wallonia

La Stratégie de déploiement de l'économie circulaire, Circular Wallonia, a pour objectif de promouvoir et de renforcer le déploiement de l'économie circulaire sur le territoire wallon. Cette transition vers une économie circulaire vise à contribuer à la relance et au redéploiement économique de la Wallonie en offrant des leviers pour renforcer sa compétitivité, créer des emplois tout en répondant aux enjeux environnementaux (changement climatique, gestion des ressources non respectueuse des limites planétaires, perte de la biodiversité). Promouvoir une économie plus circulaire peut aussi diminuer la vulnérabilité de notre économie face à la mondialisation des chaînes de valeur et notre dépendance aux matières premières.

1.1. Structure de la Stratégie

La Stratégie est divisée en 5 axes d'action :



Ces 5 axes d'action abordent les piliers de l'économie circulaire :



Production et offre de biens et services : ce domaine porte notamment sur la production et l'offre de services au travers **d'un approvisionnement durable en ressources** (incluant l'économie biobasée) qu'elles soient renouvelables ou non, à **l'écoconception**, au développement de **la symbiose industrielle** et au renforcement de **l'économie de la fonctionnalité** ;



Consommation et demande de biens et services : ce domaine porte notamment sur **la consommation responsable**, **la consommation collaborative**, **l'allongement de la durée d'usage** (notamment le recours au réemploi et à la réparation) et les changements de comportements ;



Mobilisation des acteurs : ce domaine est relatif au rôle des acteurs dans la transition vers une économie circulaire. La mise en œuvre de cette transition nécessite l'implication de différents acteurs tels que le secteur public, les entreprises, le secteur associatif, les citoyens, les villes et les communes. Tous les acteurs ont un rôle à jouer et il est essentiel de les inclure dans le déploiement des boucles de valeur et d'encourager les partenariats dans les projets en économie circulaire ;



Gestion des déchets-ressources : ce domaine porte sur les différentes stratégies de prévention et de gestion des déchets et matières en se basant sur l'échelle de Lansik et l'échelle de Moerman (pour les déchets alimentaires). Même si la production et la consommation responsables, ainsi que la gestion efficace des sous-produits, sont de nature à limiter la production des déchets (prévention, réduction à la source), la gestion des déchets générés doit favoriser **la valorisation de la matière (recyclage, compostage)** et quand c'est pertinent, la valorisation énergétique ;



Mise en place de chaînes de valeurs prioritaires : ce domaine porte sur six chaînes de valeurs identifiées comme prioritaires pour la Wallonie, c'est-à-dire la construction et les bâtiments, l'industrie alimentaire et les systèmes alimentaires, les matières plastiques, la métallurgie et les batteries, l'eau et les textiles.

Dans une volonté de renforcer la compétitivité de la Wallonie à travers les synergies et complémentarités interrégionales et d'activer les leviers européens, la sélection des chaînes de valeur prioritaires pour la Stratégie wallonne de déploiement de l'économie circulaire s'est opérée au croisement des thématiques européennes avec les forces et ambitions de la Wallonie.

Les axes de la Stratégie sont interconnectés afin que leurs mesures se renforcent mutuellement. Par exemple, l'éco-conception et la prévention sont à la fois abordées dans l'axe relatif à la production de biens et services et dans l'axe concernant la gestion des déchets.

61 mesures permettent de concrétiser ces axes. Ces mesures sont elles-mêmes déclinées en 184 actions.

2. Principales avancées et résultats

2.1. Etat de mise en œuvre des actions

Les actions analysées pour présenter cet état de mise en œuvre comprennent celles initialement proposées dans le texte de la Stratégie, ainsi que celles qui ont été adaptées/complétées selon l'évolution de la Stratégie au cours de ces 3 années de mise en œuvre, en réponse aux réalités du terrain. Un tableau reprenant ces actions est présenté dans le rapport de mise en œuvre. Les informations couvrent la période du 4 février 2021 au 31 décembre 2023.

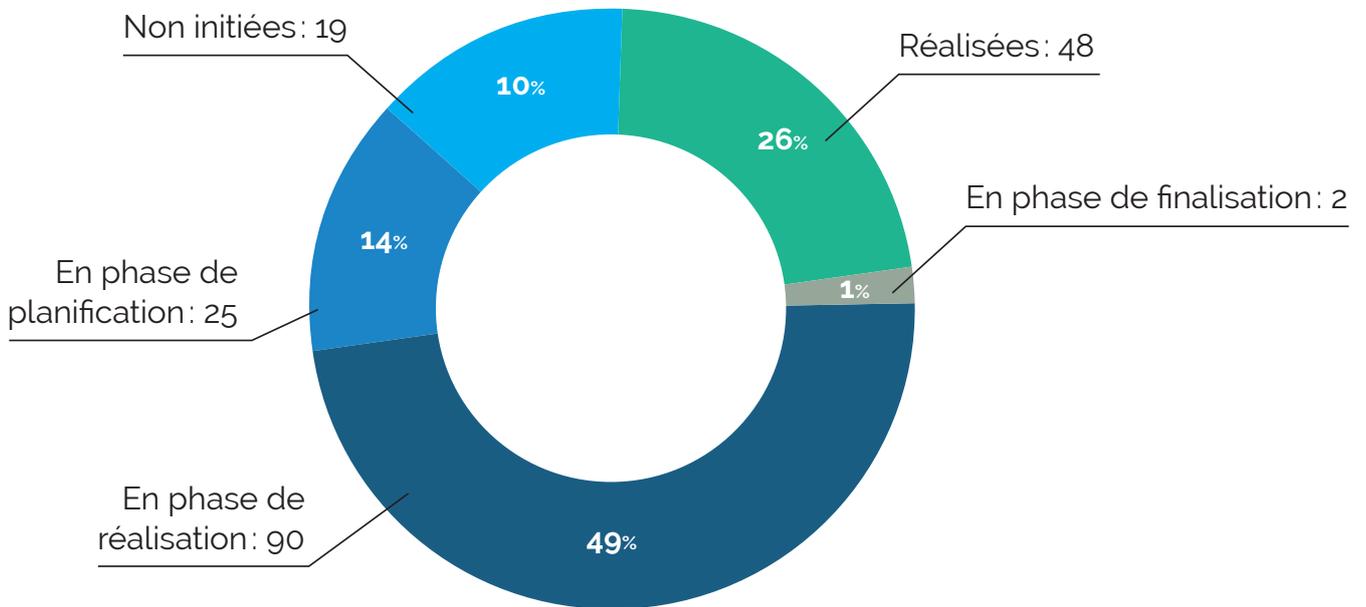
Cette section présente une analyse globale de ce tableau. Signalons toutefois que si ce tableau comprend certaines actions relatives à l'axe 4 – actions du PWD-R, l'analyse faite dans cette section ne comprend pas l'axe 4. Pour cet axe, et afin d'en donner une vue exhaustive, nous renvoyons le lecteur vers l'évaluation du Plan wallon des Déchets-Ressources (PWD-R) pour plus d'informations.

Ce tableau présente les différents stades d'avancement qui peuvent être attribués à chaque action.

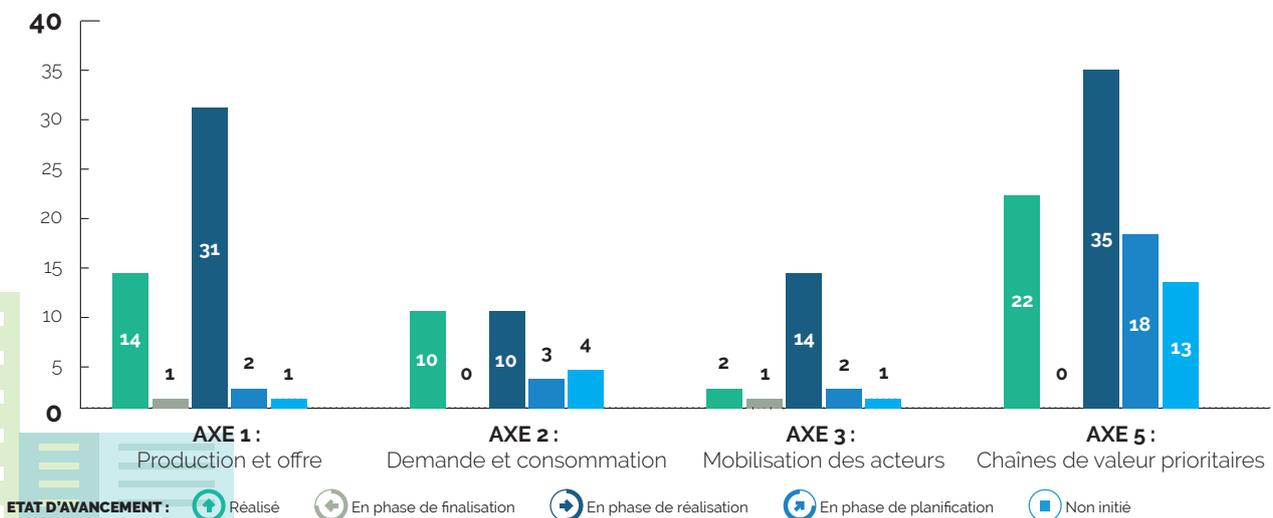
Statut/stade d'avancement	Signification
Réalisé	Lorsque l'action est finalisée et que le(s) livrable(s) a ou ont été produit(s).
En phase de finalisation	Lorsque la mise en œuvre de l'action est presque terminée (mise en œuvre réalisée à > 75 %).
En phase de réalisation	Lorsque la mise en œuvre concrète de l'action a démarré depuis le 4 février 2021 (date d'adoption de Circular Wallonia par le Gouvernement wallon), mais qu'elle n'est pas finalisée au 31 décembre 2023 (mise en œuvre réalisée à < 75%).
En phase de planification	Lorsque l'action est prévue, mais que sa mise en œuvre aura lieu après le 31 décembre 2023.
Non initié	Lorsqu'il n'est pas certain que l'action soit mise en œuvre.
Sans donnée	Lorsqu'aucune donnée n'a pu être collectée sur l'avancement de l'action dans les délais prévus.

Graphe 1 : l'état d'avancement des actions (nombre d'actions dans chaque statut d'avancement)

Le graphe 1 montre que 26 % des actions sont réalisées, près de la moitié (49 %) des actions sont au stade de réalisation, 1 % des actions sont en phase de finalisation, 14 % sont en phase de planification et 10 % ne sont pas initiés. **Près de 90 % des actions sont en cours.**



Graphe 2 : l'état d'avancement des actions par axe



L'axe 5 (chaînes de valeur prioritaires) est l'axe qui possède le plus d'actions (88 actions, soit près de 48% des actions), suivi de l'axe 1 (production et offre). L'axe 2 (demande et consommation) et l'axe 3 (mobilisation des acteurs) sont les axes qui possèdent le moins d'actions (respectivement 27 et 20 actions).

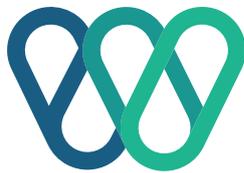
2.2. Résultats

Dans le cadre du suivi de la Stratégie Circular Wallonia et de l'évaluation de sa mise en œuvre, une série d'indicateurs ont été mis en place, de manière à agréger l'appréciation de certaines réalisations. Une vue d'ensemble de ces indicateurs est proposée sur la page suivante.

CHIFFRES CLÉS

DE LA MISE EN ŒUVRE

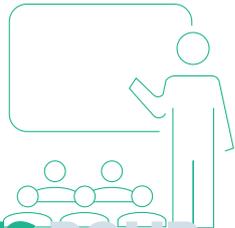
DE LA STRATÉGIE



**CIRCULAR
WALLONIA**

44

**OUTILS
PRODUITS POUR**
ACCROÎTRE LES
CONNAISSANCES
EN ÉCONOMIE
CIRCULAIRE



33

**DISPOSITIFS
ADAPTÉS/LANCÉS**

POUR FAVORISER LA TRANSITION
DE LA WALLONIE VERS UNE
ÉCONOMIE CIRCULAIRE

367

MARCHÉS PUBLICS INTÉGRANT
DES CLAUSES CIRCULAIRES OU
POTENTIELLEMENT CIRCULAIRES
LANCÉS PAR LE SERVICE PUBLIC
DE WALLONIE

25

**OUTILS
DÉVELOPPÉS**

POUR SOUTENIR L'ÉCONOMIE
CIRCULAIRE DANS LES CHAÎNES
DE VALEUR PRIORITAIRES



347

ENTREPRISES FINANCÉES PAR
LA REGION WALLONNE POUR
SOUTENIR LEUR TRANSITION
CIRCULAIRE

66



ORGANISATIONS
IMPLIQUÉES DANS
LE PORTAGE DE
CIRCULAR WALLONIA

156.291

**PERSONNES
SENSIBILISÉES
ET INFORMÉES
AU CONCEPT
D'ÉCONOMIE
CIRCULAIRE**

1.750

PERSONNES FORMÉES
ET ÉDUQUÉES AU
CONCEPT D'ÉCONOMIE
CIRCULAIRE

822

D'ORGANISATIONS
ACCOMPAGNÉES PAR LA
RÉGION WALLONNE DANS
LEUR TRANSITION CIRCULAIRE

136.920.675€

**BUDGET CONSACRÉ
À LA MISE EN ŒUVRE DE CIRCULAR WALLONIA**

3. Bilan, recommandations et perspectives

Cette section présente un bilan général de la mise en œuvre des 3 premières années de Circular Wallonia par la Cellule de coordination et enfin des perspectives basées sur ce bilan pour renforcer les actions de soutien à l'économie circulaire en Wallonie.

3.1. Bilan interne par la Cellule de coordination

La Cellule de coordination a contribué activement à l'élaboration, la coordination et la mise en œuvre de Circular Wallonia au cours des 3 dernières années. A partir de cette position, elle tire quelques constats généraux :

- **La mise en place de la Stratégie Circular Wallonia a véritablement permis de coordonner, renforcer et amplifier la dynamique régionale en matière d'économie circulaire.** Elle a permis de développer un véritable écosystème d'acteurs wallons actifs en économie circulaire. Cela s'est notamment matérialisé via les différents organes de gouvernance de la Stratégie, et a pu se manifester également dans les Quinzaines de l'économie circulaire organisées annuellement. **Circular Wallonia a catalysé un déploiement accru d'initiatives opérationnelles pour les entreprises, une meilleure appréhension de l'état actuel des chaînes de valeur prioritaires, ainsi qu'une montée en compétences significative des parties prenantes associées.**
- **La coordination administrative de Circular Wallonia a été assurée par un duo administratif, la Direction du Développement durable du SPW SG et la Direction de la Politique économique du SPW EER. Ce duo a été très porteur.** En effet, les compétences et positionnement des deux équipes sont complémentaires et ont renforcé la transversalité et la force de frappe en termes de coordination.
- **Même si la Stratégie était portée par le ministre de l'Économie et co-portée par les ministres de l'Environnement et de l'Économie Sociale, les liens entre ces compétences dans la mise en œuvre des actions auraient pu être renforcés.** C'est notamment dû à la co-existence de plans d'actions, tels que le PWD-R et Alternativ'ES Wallonia.
- **La composition du comité de pilotage a évolué au fil de la mise en œuvre de Circular Wallonia, pour s'ouvrir aux principales institutions publiques en charge de la mise en œuvre de Circular Wallonia** (Cellule de coordination, SPW ARNE, Direction de l'économie sociale du SPW EER, le Forem, IFAPME, Agence du Numérique et Wallonie Entreprendre). Cela vise à mieux relier les travaux de chacune de ces institutions et renforcer les synergies.
- **En termes budgétaires, plus de 74% du budget mobilisé dans le cadre du Plan de relance en faveur de Circular Wallonia fut consacré au financement de la transition circulaire des entreprises.** Ces actions visaient l'accompagnement et la montée en capacité des entreprises, notamment à travers des Proof of concept et des actions pilotes (appels à projets Digital4CW, POC4Circularity, Go Circular, Chantiers et Services Circulaires, parcours Innovation, accompagnement des facilitateurs en symbiose industrielle, etc.) Certaines de ces actions possèdent un accent fort en faveur de l'innovation, de la démonstration et d'activation du digital. Les actions liées à la stimulation de la demande (marchés publics, formations par exemple) ont moins été développées et pourraient être davantage renforcées afin de compléter les instruments activés.
- En complémentarité aux actions favorisant le développement d'innovations technologiques, **le déploiement de pratiques circulaires nécessite de mettre en place des leviers liés à l'innovation de Business Model (innovation non-technologique) et aux modalités de structuration de filières et de marchés.** Une telle approche devra être menée à l'avenir afin de mieux identifier les conditions favorables à l'émergence et à la diffusion de nouvelles propositions de valeur sur le territoire.

3.2. Perspectives

Sur base des éléments mentionnés ci-dessus, plusieurs perspectives sont dressées ci-dessous pour renforcer l'impact de la Stratégie Circular Wallonia au cours des prochaines années.

Amplifier la démarche

Pour répondre aux enjeux et défis environnementaux, créer plus de résilience et renforcer la compétitivité économique des entreprises wallonnes, il est indispensable de **capitaliser sur le travail mené au cours de ces 3 années dans le cadre de Circular Wallonia et de travailler sur les leviers qui vont amplifier les dynamiques d'économie circulaire en Wallonie.**

Renforcer la transversalité

L'économie circulaire est une thématique liée à plusieurs autres stratégies wallonnes. **Le renforcement des liens avec les autres stratégies est essentiel** (notamment le PWD-R, le PACE, Alternativ'ES et la S3). Il doit être réalisé de manière plus explicite, plus intégrée, notamment en s'appuyant sur les différentes feuilles de route et objectifs y afférents (tableau de bord Circular Wallonia, étude d'évaluation des impacts des projets en économie circulaire, roadmaps des Pôles de compétitivité, Feuilles de route des Domaines d'Innovation Stratégique de la S3, PACE).

Poursuivre la dynamique participative

La Stratégie a permis d'**initier une dynamique participative avec de nombreux acteurs**. Il est important de poursuivre et renforcer cette dynamique pour tenir compte des réalités du terrain et créer plus d'adhésion à l'économie circulaire. En outre, les lieux d'échange comme la Plateforme de l'économie circulaire (portés collectivement par tous les acteurs clés wallons) doivent continuer à exister pour faire perdurer cette dynamique.

Renforcer la mesure des progrès et des impacts

La mise en place d'un système de mesure des impacts des différents dispositifs est essentielle pour mieux en mesurer les effets et renforcer ceux qui ont des impacts environnementaux, sociaux et économiques positivement plus élevés. La mise en place d'un tableau de bord des indicateurs liés à l'économie circulaire est en cours. Le suivi de celui-ci sera nécessaire pour mesurer de manière régulière les progrès en économie circulaire en Wallonie. Cependant, ce suivi ne doit pas constituer un frein aux initiatives d'économie circulaire par rapport aux autres dynamiques d'innovation et de développement économique.

Créer des lieux d'innovation

La Stratégie Circular Wallonia ne préconise pas d'espaces privilégiés dédiés à l'expérimentation et à l'innovation des entreprises. L'objectif sera de **créer ces lieux afin d'accélérer le développement de solutions innovantes et de renforcer le soutien au développement de démonstrateurs**. La création de ces lieux d'innovation permettra également de faire émerger de nouveaux modèles économiques liés à la circularité, visant le maintien et la création de valeur, tels que l'économie de fonctionnalité et l'économie collaborative.

Approche équilibrée entre offre et demande

Au cours des 3 dernières années, comme le montre ce rapport, ce sont les axes de la production et offre des biens et services et celui concernant les chaînes de valeur qui sont ceux dans lesquels le nombre d'actions menées a été le plus élevé. A l'avenir, **il est donc important de renforcer les actions portant sur la demande, qui doivent tant viser, les citoyens, les consommateurs publics et le B to B pour assurer des débouchés à l'offre de biens et services plus circulaires.**

Par ailleurs, de manière générale, l'offre de formations s'est un peu développée ces dernières années, mais cela reste insuffisant par rapport aux besoins. Ce levier reste donc également à renforcer.

Renforcement du positionnement de la Wallonie sur le volet européen

L'alignement des objectifs wallons avec les priorités européennes est à renforcer. Une des priorités des prochains mois sera la mise en conformité au regard des obligations européennes émanant du Critical Raw Materials Act et du Net-Zero Industry Act, accompagnée de la mise en capacité les acteurs wallons afin de tirer parti des opportunités y afférentes et de se positionner au sein de chaînes de valeur européennes.

Au niveau wallon, les synergies entre les initiatives de politique industrielle durable (cleantech, transition énergétique, etc.) et d'économie circulaire doivent être renforcées pour plus de cohérence, et dans une volonté d'assurer une autonomie stratégique européenne en termes de matières premières à travers la circularité.

En parallèle, **l'enjeu est également de pouvoir mieux s'aligner sur les ambitions européennes afin d'identifier les leviers européens que la Wallonie veut activer sur base de ses forces et potentiels** en s'appuyant sur la Stratégie régionale de spécialisation intelligente, et ainsi se positionner comme une Région européenne pionnière en économie circulaire.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site :
economiecirculaire.wallonie.be



Cellule de coordination Circular Wallonia : economiecirculaire@spw.wallonie.be

SPW Economie
Direction de la Politique Economique

SPW Secrétariat général
Direction du Développement durable

Plus d'informations sur le PWD-R : SPW ARNE - Département du Sol et des Déchets

Éditeur responsable : Sylvie Marique, Place Joséphine-Charlotte 2 5100 Jambes
n° de dépôt: 978-2-8056-0587-1 et D/2024/11802/37